



Procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 mars 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique le vendredi 28 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry NARDOU, Maire.

Présents :

<i>Gaëtan CHAUMONT</i>	<i>Cyril CLUZEAU</i>	<i>Marina DARTENSET</i>
<i>Elodie CHAZOT</i>	<i>Dominique FRADON</i>	<i>Jean GERAUD</i>
<i>Jean-Luc LALET</i>	<i>Carine LAVAL</i>	<i>Jean-Marie NARDOU</i>
<i>Thierry NARDOU</i>	<i>Nathalie PINTO ALVES</i>	<i>Marie-Pierre REGAL</i>
<i>Marie-Laure TAUZIEDE</i>	<i>Didier VALENTIN</i>	<i>Gérard VALENTIN</i>

Excusé : Didier VALENTIN.

Procuration : Didier VALENTIN pour Gérard VALENTIN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LALET

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance est ouverte à 19h30

Séance levée à 22h30

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2025*

Finances :

- *Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget principal et du budget annexe la Tenancie II*
- *Vote de l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe la Tenancie II*
- *Vote du budget primitif 2025 du budget principal et du budget annexe la Tenancie II*
- *Vote des taux de fiscalité locale pour l'année 2025*
- *Vote des subventions aux associations 2025*
- *Vote de la fongibilité des crédits*

Voirie :

- *Devis de pose de bordures pour la déviation des eaux de pluies*

Grand Périgueux :

- *Groupement de commandes pour la mise en place d'un régime de prévoyance et de complémentaire santé pour les agents.*

Questions diverses :

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2025 est adopté à l'unanimité.

N°2025-02-01

Objet : Approbation du compte du compte financier unique 2024 du budget principal et du budget annexe lotissement la Tenancie II

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal et du budget annexe lotissement la Tenancie II de la Commune d'Eglise Neuve de Vergt ;

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le Conseil municipal doit désigner le président de la séance avant l'approbation du compte financier unique. Cet article précise également que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du compte financier unique qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Madame Elodie CHAZOT adjointe aux finances en qualité de présidente de séance.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Budget principal

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 485 210,46€ en recettes, et 305 086,22€ en dépenses. En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 629 797,57€ et les dépenses à 319 014,81€.

ÉGLISE NEUVE DE VERGT BUDGET PRINCIPAL - ÉGLISE NEUVE DE VERGT BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 1 204 735,48	460 051,46
	Recettes réalisées (1)	B 629 797,57	485 210,46
	Restes à réaliser	C 86 214,74	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 1 258 648,47	725 528,34
	Dépenses réalisées (1)	E 319 014,81	305 066,22
	Restes à réaliser	F 868 140,40	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E 310 782,76	180 124,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H 53 912,99	265 476,88
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H 364 695,75	445 601,12
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F -781 925,66	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I -417 229,91	445 601,12
			28 371,21

Budget Annexe lotissement la Tenancie II

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 57 871,60 € en recettes, et 43 496,26€ en dépenses. En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 11 277,28€ et les dépenses à 0,00€.

EGLISE NEUVE DE VERGT BUDGET PRINCIPAL - LOTISSEMENT LA TENANCIE II BUDGET ANNEXE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	117 700,54	190 502,00	308 202,54
	Recettes réalisées (1)	B	11 277,58	57 871,60	69 149,18
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	55 000,00	190 502,00	245 502,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	43 496,26	43 496,26
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		G = B – E	11 277,58	14 375,34	25 652,92
Résultats antérieurs reportés		H	-62 700,54	0,00	-62 700,54
Soldé (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	-51 422,96	14 375,34
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		G + H + I	-51 422,96	14 375,34	-37 047,62

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Hors de la présence de Monsieur Thierry NARDOU le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune d'Eglise Neuve de Vergt.

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe lotissement la Tenancie II de la commune d'Eglise Neuve de Vergt.

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2025-02-02

Objet : Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget principal et du budget annexe lotissement la Tenancie II – Affectations des résultats

Après l'approbation du Compte Financier Unique, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Budget principal

L'exercice 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

Résultats 2024

Résultat de fonctionnement	180 124,24€
Résultat antérieur	265 476,88€
Clôture fonctionnement	445 601,12€

Résultat d'investissement	310 782,76€
Résultat antérieur	53 912,99€
Clôture investissement	364 695,75€

Cloture Investissement Global	364 695,75
Restes à réaliser recettes investissement	86 214,07€
Restes à réaliser dépenses investissement	- 868 140,40€
Cloture investissement Net	- 417 229,91€

Affectation 2025

Financement investissement (cpté 1068)	417 229,91€
Report en fonctionnement	28 371,21€
Résultat d'inv. Reporté	364 695,75€

Budget Annexe lotissement la Tenancie II

Résultats 2025

Résultat de fonctionnement	14 375,34€
Résultat antérieur	0,00€
Cloture fonctionnement	14 375,34€

Résultat d'investissement	11 277,58€
Résultat antérieur	- 62 700,54€
Cloture investissement	- 51 422,96€

Affectation 2025

Report en fonctionnement	14 375,34€
Résultat d'inv. Reporté	- 51 422,96€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reprendre les résultats dès le vote du Budget Primitif 2025 du budget principal de la manière suivante :

Compte 001 (RI)– Solde d'exécution positif reporté	364 695,75€
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement	417 229,91€
Compte 002 (RF) – Résultat de fonctionnement reporté	28 371,21€

- **DECIDE** de reprendre les résultats dès le vote du Budget Primitif 2025 du budget annexe lotissement la Tenancie II de la manière suivante :

Compte 001 (DI)– Solde d'exécution négatif reporté	51 422,96€
Compte 002 (RF) – Résultat de fonctionnement reporté	14 375,34€

N°2025-02-03

Objet : Vote des taux de la fiscalité locale directe pour l'année 2025

Vu la présentation de l'état 1259,

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies

du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir en 2025 les taux d'imposition de 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes de la fiscalité locale directe prévus sur l'état de notification des taux d'imposition n°1259 pour l'année 2025.

Les taux votés sont les suivants :

2025	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Taxe d'habitation
Taux	49,89%	67,30%	14,27%

N°2025-02-04
Objet : Approbation du budget primitif principal 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2025 du Budget Principal et du budget Annexe lotissement la Tenancie II de la Commune, par Chapitres Budgétaires, et en Section d'Investissement avec opérations.

Budget principal

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		
Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2025
		Propos. BP
011	Charges à caractère général	161 700,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 000,00 €
014	Atténuation de produits	11 161,00 €
65	Autres charges de gestion courante	46 020,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	398 881,00 €
66	Charges financières	16 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux provisions	150,00 €
	Total des dépenses réelles	415 531,00 €
023	Virement à la section d'investissement	99 231,88 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 470,21 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	104 702,09 €
002	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	520 233,09 €

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE 2025
		Propos. BP
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	37 400,00 €
73	Impôts et taxes	63 706,00 €

731	Fiscalité locale	224 000,00 €
74	Dotations et participations	97 739,00 €
75	Autres produits de gestion courante	69 016,88 €
	Total des recette de gestion courante	491 861,88 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €
	Total des recettes réelles	491 861,88 €
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0,00 €</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00 €
002	Résultat reporté	28 371,21 €
	TOTAL DES RECETTES	520 233,09 €

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE
--

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE
		2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	12 100,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	421 383,43 €
	Total des dépenses d'équipement	433 483,43 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	32 550,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	Total des dépenses financières	32 550,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €
	Total des dépenses réelles	466 033,43 €
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00 €</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	466 033,43 €

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE
		2025
13	Subventions d'investissement (hors 138)	336 781,34 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166 et 16449)	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €

23	Immobilisations en cours	0,00 €
	Total des recettes d'équipement	336 781,34 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	24 000,00 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	417 229,91 €
13	Autres subventions d'investissement non transférées	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (165, 166 et 16449)	550,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
	Total des recettes financières	441 779,91 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €
	Total des recettes réelles	778 561,25 €
021	Virement de la section de fonctionnement	99 231,88 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 470,21 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	104 702,09 €
001	Solde d'exécution positif reporté	364 695,75 €
	TOTAL DES RECETTES	1 247 959,09 €

Budget Annexe lotissement la Tenancie II

FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2025
		Propos. BP
011	Charges à caractère général	6 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	39 916,88 €
	Total des dépenses de gestion courante	46 416,88 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
	Total des dépenses réelles	46 416,88 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	51 422,96 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	51 422,96 €
002	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	97 839,84 €

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE 2025
		Propos. BP
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	83 454,50 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
731	Fiscalité locale	0,00 €

74	Dotations et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
	Total des recette de gestion courante	83 464,50 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €
	Total des recettes réelles	83 464,50 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	0,00 €
002	Résultat reporté	14 375,34 €
	TOTAL DES RECETTES	97 839,84 €

INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2025
		Propos. BP
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
	Total des opérations d'équipement	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	Total des dépenses financières	0,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €
	Total des dépenses réelles	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	51 422,96 €
	TOTAL DES DEPENSES	51 422,96 €

Comptes	Libellés RECETTES	EXERCICE 2025
		Propos. BP
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166 et 16449)	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €

23	Immobilisations en cours	0,00 €
	Total des recettes d'équipement	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00 €
13	Autres subventions d'investissement non transférées	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (165, 166 et 16449)	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
	Total des recettes financières	0,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €
	Total des recettes réelles	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	51 422,96 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	51 422,96 €
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES	51 422,96 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget principal.
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe lotissement la Tenancie II.

N°2025-02-05
Objet : Budget principal 2025– Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de définir le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2025.

Au regard des demandes formulées, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions de subventions suivantes :

Organismes	Subventions 2024
SPA Marsac	614,25€
RASED	45,00€
La coopérative scolaire Chalagnac	375,00€
La coopérative scolaire Eglise Neuve de Vergt	1 270,86€
La coopérative scolaire St Paul de Serre	350,00€
Villes et Villages Fleuris	90,00€
CATM	50,00€
Prévention routière	30,00€
Comice Agricole	200,00€
Pompiers de Vergt	125,00€
Vergt Festivités- Fête de la Fraise	200,00€

<i>La Clé de Vergt</i>	100,00€
<i>Amicale Laïque ENV</i>	1 200,00€
<i>ACIER</i>	100,00€
TOTAL	4 750,11€

Les subventions aux associations sont attribuées dans la limite des crédits disponibles à l'article 65748.

N°2025-02-06
Objet : Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération N°2022-03-07 en date du 8 avril la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la commune,

L'instruction comptable et budgétaire M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. L'autorisation de procéder à de tels virements doit être donnée à l'occasion du vote du budget.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

N°2025-02-07
Devis de pose de bordures pour la déviation des eaux de pluies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de voiries sur certains secteurs de la commune afin de dévier les eaux pluviales qui s'écoulent en quantité importante chez les particuliers causant des désagréments. Monsieur le Maire présente le devis pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation de ces travaux de voirie.
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise MURET d'un montant de 8 909,00 € HT.
- **DECIDE** l'inscription et les crédits nécessaires au budget primitif de la commune 2025.
- **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

N°2025-02-08
Groupement de commandes pour la mise en place d'un régime de prévoyance et de complémentaire santé pour les agents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-4-4.

Vu le code de la commande publique et ses articles L. 2113-6 et suivants

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que

Considérant que par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2024, le Grand Périgueux a décidé de confirmer son adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » de ses agents, conclue et proposée par le centre de gestion de Dordogne (CDG24). Il s'agissait de répondre au rehaussement réglementaire du seuil de garantie permettant aux agents de conserver la participation employeur mise en place.

Pour autant, le conseil communautaire a considéré que l'offre proposée par le cocontractant du CDG24 n'était pas satisfaisante. Aussi, a-t-il décidé que parallèlement à ce choix, une consultation nouvelle sera engagée pour relancer la concurrence sur le terrain de la prévoyance (maintien de salaire) mais aussi de la protection pour la santé, dans la perspective d'un nouveau choix à opérer pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

Afin d'équilibrer au mieux ce possible futur contrat et d'en faire bénéficier les agents des communes de l'agglomération, il est apparu utile d'ouvrir cette consultation aux satellites du Grand Périgueux et aux communes qui le souhaiteraient, dans le cadre d'un groupement de commande.

Considérant que la constitution du groupement de commande est formalisée par une convention (projet joint en annexe) qui prévoit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment que le Grand Périgueux assurera la coordination jusqu'à attribution des marchés, chaque membre assurera ensuite, pour son compte, leur exécution. Pour l'attribution du marché, il est proposé que la commission d'appel d'offres du grand Périgueux soit compétente mais assistée d'un comité technique qui comprendre des représentants de l'ensemble des membres du groupement avec que chacun soit associé au mieux.

La consultation sera scindée en deux lots :

Lot 1 : la prévoyance des agents

Lot 2 : la complémentaire santé des agents.

Chaque membre pourra choisir d'adhérer à l'un ou à l'autre des deux lots ou à l'ensemble des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix contre et 2 abstentions

- **DECIDE** de ne pas adhérer au groupement de commande pour :

- Lot 1 : la prévoyance des agents
- Lot 2 : la complémentaire santé des agents.

Questions diverses :

- *Eclairage des abris de bus : un e-mail de relance a été envoyé au service mobilité du Grand Périgueux. La commande de fournitures a été réalisée mais aucune date d'installation nous a été communiquée.*
- *Formation aux premiers gestes de secours : lors de la formation du 27 mars 2025, la formatrice a fait remarquer qu'il n'y avait plus dans la salle des fêtes le panneau d'affichage avec les numéros d'urgence et qu'il manquait un panneau indiquant le lieu du défibrillateur. Nous demanderons à Frédéric de remettre ces panneaux.*

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Thierry NARDOU, le Maire	
--------------------------	--

Jean-Luc LALET, secrétaire de séance